

SEANCE DU MARDI 23 MAI 2017

Le **mardi 23 mai 2017, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **lundi 15 mai 2017**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

M. François LEBEL (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
M. PACHECO (pouvoir à Mme Catherine LECUYER)

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
M. Charles BEIGBEDER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2017 09

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 10

Approbation du compte rendu de séance du 2 Mai 2017

08 2017 11

Vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

2017 DAC 22

Subventions de 2.227.000 euros, avenant à convention et convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2017 DAE 221

Subvention de 25.000 euros et convention avec l'association Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival (8^e)

2017 DFA 43

Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée – 10 avenue des Champs-Élysées (8^e)

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité.

2017 DASCO 43-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement de 8980 euros, subventions d'équipement de 311 368 euros et subventions pour travaux de 181 493 euros

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis ravie de vous accueillir ce soir. Le quorum est atteint et nous allons pouvoir commencer cette séance.

La séance est ouverte.

2° / 08 2017 09 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons désigner le secrétaire de séance. Grégoire GAUGER étant toujours le plus jeune, je propose qu'il soit secrétaire de séance. Etes-vous d'accord ?

M. GAUGER : Je suis d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Merci.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

3° / 08 2017 10 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 Mai 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ? En l'absence de remarque, je mets ce compte rendu aux voix. J'ai le pouvoir de M. LEBEL

Abstention de Mme LECUYER. Les autres conseillers votent pour.

Le compte rendu de la séance du mardi 2 mai 2017 est **ADOpte A L'UNANIMITE** des membres présents

Nombre de votants : **9**

Suffrages exprimés **POUR** : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. François LEBEL, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO)

4°/ 08 2017 11 - Vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur Vincent BALADI est le rapporteur de cette délibération.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit donc de l'état spécial du budget supplémentaire 2017, suite au vote de la dernière délibération concernant le compte administratif 2016, lors du Conseil du 2 mai dernier. Il nous est donc proposé, comme chaque année, le budget supplémentaire 2017.

Comme je l'expliquais le mois dernier, ce budget est principalement un budget de report constitué du solde des dépenses engagées ou non engagées l'année précédente. Vous avez le détail en annexe, par sections, investissement et animation locale, et par chapitres, selon les classements des comptes comptables.

Les reports, qui sont soit des dépenses non payées en 2016, soit des crédits non utilisés, peuvent permettre de réajuster le budget de l'année en fonction de l'exécution des six premiers mois et des dépenses à venir. Cela permet donc un réajustement.

Il faut également savoir qu'il est possible de faire des demandes d'abondement, lorsque le budget de l'année en cours est insuffisant. Compte tenu du compte administratif de l'année 2016 et de la conjoncture économique, Madame le Maire a fait le choix de ne pas faire de demande, donc de ne pas augmenter ce budget.

A l'occasion du budget supplémentaire, il est également possible de faire des demandes de transferts de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général ou l'inverse, du budget général vers l'état spécial.

En l'occurrence, il a été proposé le transfert de 9.568 euros au budget général de la Direction des espaces verts et de l'environnement (la DEVE), pour des achats du centre horticole de Rungis et au magasin central de la Direction. De mémoire, cela se passe exactement comme l'année dernière.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations à formuler ? Je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **avis FAVORABLE** au vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie du 8^e pour l'année 2017

Nombre de votants : **9**

Suffrages exprimés **POUR** : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. François LEBEL, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION 1 : (Mme Corine BARLIS)

5°/ 2017 DAC 22 - Subventions de 2.227.000 euros, avenant à convention et convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Cette délibération concerne les subventions, l'avenant à la convention avec le Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées, pour 227.000 euros.

Par délibération en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, le Conseil de Paris a attribué un acompte au Théâtre du Rond-Point au titre de l'année 2017 de 1.050.000 euros. Il est proposé dans cette délibération d'accorder un soutien total de 2.227.000 euros en 2017 pour le Théâtre du Rond-Point, soit un complément de 1.177.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé : 1.100.000 euros pour le solde de la subvention de fonctionnement, comprenant un soutien de 50.000 euros au dispositif de sécurité mis en place par le théâtre dans le cadre de l'état d'urgence et 77.000 euros pour une subvention d'équipement, afin qu'il puisse mener des travaux de sécurité et acquérir des équipements qui lui permettront, à terme, de réaliser des économies sur ses dépenses de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Avez-vous des observations à formuler ? Je mets cette délibération aux voix

A L'UNANIMITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'attribution de subventions de 2.227.000 euros, avenant à convention et convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Nombre de votants : **9**

Suffrages exprimés **POUR** : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. François LEBEL, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 4 : (Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Eve DESBONNETS)

6°/ 2017 DAE 221 - Subvention de 25.000 euros et convention avec l'association Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival (8^e)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Cette délibération concerne une subvention de 25.000 euros et une convention avec l'association Comité Champs-Élysées pour l'organisation de Paris Drone Festival. Monsieur Vincent BALADI en est le rapporteur.

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. A l'instar de l'année dernière, il s'agit d'une subvention au titre du Paris Drone Festival, qui se tient maintenant chaque année, en tout cas pour la deuxième fois cette année, sur l'avenue des Champs-Élysées. Cet événement est une course en plein air, gratuite, et accessible au public, offrant des stands de démonstration et des ateliers pour enfants.

Cela a constitué l'année dernière une première mondiale : il y a eu notamment 113 000 visionnages de flux « vidéo » en direct, ce qui a permis aussi de faire découvrir cette avenue des Champs-Élysées sous un autre angle.

Cette animation aura lieu le 4 juin prochain, sur les Champs-Élysées.

Il nous est demandé de voter une subvention de 25.000 euros dans le cadre d'une convention avec le Comité des Champs-Élysées, qui parraine aussi cette opération.

M. LELLOUCHE : Je voudrais dire brièvement mon opposition à cette délibération pour ce que cela vaut, puisque nous n'avons ici qu'un pouvoir consultatif, et pour m'étonner qu'il soit enfin question du tunnel qui passe sous l'Etoile. En effet, on n'en parle jamais : il est fermé depuis des lustres et on ne sait toujours pas à quoi il sert. Or en l'occurrence, il va apparemment servir à faire voler des drones, ou à installer des stands : il est quand même complètement baroque de faire voler des drones dans un tunnel, mais tout est possible avec cette municipalité. Je profite de cette occasion pour dire que je serais assez heureux de savoir ce qu'il va advenir de ce tunnel, qui est source de nombreux embouteillages sur l'avenue.

Pour en revenir aux drones, autant l'idée peut, à la limite, être sympathique, autant je ne vois pas en quoi l'argent du contribuable devrait servir à une manifestation de ce genre, d'autant que cette manifestation est organisée par un groupe d'entreprise, le Comité des Champs-Élysées, qui ne manque pas nécessairement d'argent et qui est en général assez bien doté pour des opérations de communication. Or il s'agit d'une opération de communication. Les retombées sur la ville sont assez modestes : on va parler de l'avenue des Champs-Élysées, mais l'avenue des Champs-Élysées n'a pas besoin de cela pour exister.

Surtout, je ne vois pas en quoi l'argent du contribuable, durement gagné, doit être versé à une association d'entreprise, qui fait une opération de publicité, alors même qu'il s'agit d'industries, en l'occurrence de drones, qui sont aussi richement dotées, que ce soit le monde aéronautique en France ou toutes les maisons qui fabriquent ce genre d'objets, notamment en Asie. Si les Asiatiques veulent faire de la publicité pour leur production de drones qu'ils vendent dans des magasins de jeux et dans des grandes surfaces, libre à eux d'investir un peu d'argent dans ce but.

Mais en quoi cela concerne-t-il l'argent durement gagné par les contribuables déjà surfiscalisés ? Franchement, je suis un peu étonné. Que la Ville cautionne ce genre d'opération, je n'ai rien contre, que le Comité des Champs-Élysées fédère autour de lui des entreprises qui sont prêtes à participer à cet événement publicitaire et sympathique, je n'ai rien contre non plus. En revanche, que l'on aille faire payer le burnous du contribuable parisien, je trouve cela très exagéré.

Je me suis gardé de faire la remarque que je fais d'habitude sur le Théâtre du Rond-Point, M. Jean-Michel RIBBES et les subventions extrêmement coûteuses [qui lui sont accordées], qui s'élèvent maintenant à 3 millions d'euros. Si tous les théâtres parisiens étaient dotés de la même façon, nous aurions une sacrée politique culturelle.

Je me suis tu sur le Théâtre des Champs-Élysées mais là, franchement, je trouve cela totalement déplacé.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Merci beaucoup. Madame LECUYER ?

Mme LECUYER : Je partage l'avis de Pierre LELLOUCHE. Je voulais également rapporter que nous avons déposé un vœu au Conseil de Paris, afin de connaître le devenir du tunnel. Celui-ci va donc être transformé en piste cyclable.

Mme d'HAUTESERRE : Ce matin, une conférence de presse a eu lieu, concernant « Réinventons Paris 2 ». Effectivement, la Ville a fait une proposition concernant un certain nombre de lieux parisiens, notamment souterrains. Il y a appel à projets pour ceux qui ont des propositions à faire pour ce tunnel situé sous la place de l'Etoile. Ce matin, lors de la conférence de presse, il n'a été prévu, ni piste cyclable, ni vente de kebabs, ni quoi que ce soit.

Mme LECUYER : Ils ont peut-être changé d'avis, mais tel est pourtant ce qui nous a été répondu par le Conseil de Paris, suite au dépôt d'un vœu. Peut-être cela a-t-il changé.

Mme d'HAUTESERRE : Ce matin, en présence d'environ 2 000 personnes, dont de nombreux journalistes, il a été prévu que ce tunnel fasse partie des projets que la ville de Paris souhaite étudier en concertation avec le public.

M. BALADI : Madame le Maire, je voulais simplement revenir sur le sujet des drones. Il me semble que nous avons déjà débattu l'année dernière sur le même point et sur le même dossier. Je voulais simplement rappeler qu'il s'agit d'un coût de 25.000 euros, qui représente à la fois une part infime du budget, et une part très limitée du budget de la Ville. Je rappelle que le budget de la Ville est situé entre 8 et 9 milliards d'euros par an. De plus, il s'agit de la seule opération du 8^e qui soit concrètement en faveur des entreprises de nouvelles technologies. Il n'en existe pas d'autres, aujourd'hui. Effectivement, nous pouvons faire mieux, nous pouvons aller plus loin. La Ville verse énormément de subventions à des associations, et je trouve qu'il est bien de défendre ces entreprises, puisqu'il existe d'ailleurs des entreprises françaises, comme PARROT qui fabriquent des drones. Ceux-ci ne sont pas fabriqués uniquement par des Chinois. Je trouve cela positif et je peux aussi donner mon point de vue. Si cela représentait des sommes bien supérieures, nous reverrions peut-être notre position, mais en l'occurrence, lorsque l'on sait l'argent dépensé par la ville, je trouve qu'un coût de 25.000 euros reste quand même relativement limité.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 25.000 euros et convention avec l'association Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival

Nombre de votants : **9**

Suffrages exprimés **POUR** : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. François LEBEL, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** : **2** (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO)

7°/ 2017 DFA 43 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée – 10 avenue des Champs-Élysées (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Cette délibération concerne la signature d'une convention d'occupation du domaine public et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée situé au 10 avenue des Champs-Élysées.

Depuis 1984, pour ceux qui connaissent et habitent l'arrondissement, la société Lenôtre SA est présente sur le site des jardins des Champs-Élysées par l'intermédiaire de sa société dédiée, la Société nouvelle du Pavillon de l'Élysée. En 2011, SODEXO a acquis le contrôle de Lenôtre SA auprès du groupe ACCOR.

L'établissement fait l'objet d'une occupation privative depuis le 27 novembre 2002, en vertu d'une convention d'occupation du domaine public, puis de deux arrêtés successifs d'autorisation d'occupation et d'exploitation de l'établissement, jusqu'au 31 juillet 2017.

Le Pavillon abrite actuellement un restaurant/salon de thé, une grande salle pour des activités événementielles et des ateliers de cours de cuisine.

Le concessionnaire verse à la Ville de Paris une redevance annuelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé, dont vous avez le détail dans la délibération.

A l'approche du terme de la convention, la Ville de Paris a engagé en octobre 2015 une procédure de mise en concurrence afin d'attribuer une convention d'occupation du domaine public – concession de travaux publics, pour la rénovation et l'exploitation du pavillon.

Quatre dossiers de candidatures ont été déposés mais aucune offre n'a été remise. La consultation a donc été déclarée infructueuse le 1^{er} avril 2016. Une nouvelle procédure a été lancée le 15 septembre 2016 pour l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait le montant de la redevance minimale garantie à 150.000 €.

La candidature de l'USINE EURL a été déclarée recevable.

L'offre déposée par la société candidate a été examinée selon le règlement de la consultation d'après les critères suivants hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- Intérêt et cohérence d'ensemble du projet d'exploitation ;
- Proposition de redevance ;
- Robustesse économique de l'offre.

La proposition du candidat L'USINE EURL, basée sur la renommée du chef étoilé Thierry MARX, qui a ouvert la première boulangerie de cette enseigne dans le 8^e arrondissement, s'articule autour de la découverte de la gastronomie française à une plus large clientèle par le biais d'un « restaurant éphémère », régulièrement animé par de jeunes chefs en devenir.

Monsieur LELLOUCHE, si cela ne vous intéresse pas, vous pouvez...

M. LELLOUCHE : Je vous écoute avec attention, Madame.

Mme d'HAUTESERRE : Non, apparemment, non....

M. LELLOUCHE : Il ne faut pas être nerveuse comme cela.

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas une question d'être nerveuse, Monsieur. Par respect, lorsque vous parlez, je ne vous perturbe pas....

M. LELLOUCHE : Par respect, déjà, on salue les gens quand on arrive, Madame le Maire, ce qui n'a pas été le cas.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai dit bonjour à tout le monde à toute l'assemblée ici présente.

M. LELLOUCHE : Le respect se décline dans les deux sens.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur LELLOUCHE, si vous n'êtes pas content, vous savez ce qu'il vous reste à faire. Lorsque je suis arrivée, avec un peu de retard, il y avait du monde, j'ai dit bonjour à toute l'assemblée...

M. LELLOUCHE : Nullement. Je n'ai pas de problèmes d'audition.

Mme d'HAUTESERRE : Donc, je reprends. Dans le cadre du « restaurant éphémère », le chef Thierry MARX s'appuiera sur deux structures d'insertion sociale, Té-Créateur et Cuisine Mode d'Emploi(s), et sélectionnera les chefs en devenir en s'appuyant sur différents réseaux : « les disciples d'Escoffier » dont il est le président international ou « Chefs en Or » concours international rassemblant des chefs et apprentis venus de différents pays et dont il préside le jury.

A l'issue de l'analyse, l'offre de l'USINE EURL est satisfaisante et correspond aux attentes formulées par l'administration dans le dossier de consultation, en matière de projet d'exploitation, de montant et de mode de calcul de redevance et de robustesse économique.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des observations ?

Mme BURLIS : Je voterai pour ce projet, car je trouve qu'il présente deux intérêts : le premier intérêt est le concept de restaurant éphémère, qui permet à de jeunes chefs de pouvoir s'exprimer et de pouvoir se faire connaître ; le deuxième intérêt est le volet social inclus dans ce projet, que je trouve intéressant. Je voterai donc résolument pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Avez-vous d'autres observations à formuler ? Monsieur LELLOUCHE.

M. LELLOUCHE : En effet, à l'instar de Madame BURLIS, je trouve le concept intéressant.

Ce qui est économiquement plus compliqué est la notion de restaurant « éphémère ». Pour qu'une situation soit économiquement rentable, il ne faut absolument pas que cela soit éphémère. Alors, comme tout cela est assis sur des subventions et sur des associations qui, elles-mêmes, vivent de subventions, nous sommes encore dans un cadre où l'argent public est massivement utilisé.

Je ne vais pas voter contre cette formule, dans la mesure où il s'agit d'un essai, en réalité. Après tout, pourquoi ne pas utiliser un lieu de prestige pour mettre le pied à l'étrier à de jeunes chefs ? Il faudra regarder, Madame BURLIS, l'équilibre économique de cette opération. S'il s'agit d'une opération qui va être à la charge du contribuable de façon pérenne, alors cela posera un problème. Je souhaiterais que ces observations soient notées sur le compte rendu.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée – 10 avenue des Champs-Élysées

Nombre de votants : **9**

Suffrages exprimés **POUR** : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. François LEBEL, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTION 1 : (M. Pierre LELLOUCHE)

8°/ 2017 DASCO 43-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement de 8980 euros, subventions d'équipement de 311 368 euros et subventions pour travaux de 181 493 euros

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : Cette délibération concerne les collèges gérés par le Département : elle est présentée pour information et n'est pas soumise au vote. Je laisse la parole à Grégoire GAUGER, qui en est le rapporteur.

M. GAUGER : Merci, Madame le Maire. Cela nous rappelle cette bizarrerie qu'est la distinction entre la Ville de Paris et le Département de Paris qui, je crois, doivent fusionner prochainement. Cela a été voté, mais ce n'est toujours pas mis en application.

Comme vous le savez, les collèges sont de la compétence exclusive des départements. Cette délibération pour information concerne les charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées. Malheureusement, ce sont des choses qui arrivent souvent, peut-être trop souvent, et il faut ensuite rattraper la situation et voter à nouveau. Le Département votera donc à nouveau de nouvelles dotations.

Cela comprend une dotation complémentaire de fonctionnement, de 8.980 euros, qui ne nous intéresse pas aujourd'hui, dans la mesure où elle ne concerne pas notre arrondissement.

En revanche, cela comprend également une dotation d'équipement de 311.368 euros, qui nous concerne, puisqu'elle vise notamment le collège Condorcet. Vous l'aurez remarqué, pour le collège Condorcet, serait attribué un budget de 21.912 euros, qui concerne notamment la fourniture et la pose d'un système de refroidissement du local production froide, ainsi que la pose de deux compresseurs sur centrale froide. Cela est un peu technique. Vous avez dans le dossier les devis et les détails pour information : en termes de procédure, cela est intéressant. Cette information nous est donnée aujourd'hui pour le collège Condorcet.

J'en profite pour dire aussi, concernant les lycées, qui sont de la compétence de la Région, que depuis quelque temps, grâce notamment aux relations de Madame le Maire avec le Conseil régional, nos lycées sont de nouveau une priorité en termes d'investissements. Il s'agit d'un élément auquel il nous faut accorder une grande importance. Ce sont des éléments positifs.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. La séance est terminée. Je vous annonce les prochains rendez-vous.

- Mercredi 24 mai, à 19 h 00, en salle des conférences : l'Opéra de quat'sous ;
- Mercredi 31 mai, à 18h00 : vernissage de Véronique Lonchamp ;
- Dimanches 11 et 18 juin 2017 : élections législatives ;
- Lundi 19 juin, à 12h00 : commémoration de l'appel du Général de Gaulle ;
- Mardi 20 juin, à 19h00, ici-même : prochaine séance du Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 19h30.



Jeanne d'HAUTESERRE